

portant approbation du Budget prévisionnel
pluriannuel de l'Institut de Formation
Sociale, Economique et Civique (INFOSEC)
pour l'exercice 2001-2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°96-608 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- VU le décret n° 91-45 du 25 février 1991 portant création d'un Etablissement Public de l'Etat dénommé INFOSEC ;
- VU la Convention Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- VU les dispositions de l'Avenant à la Convention de coopération signée entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;
- SUR rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 janvier 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le Budget prévisionnel pluriannuel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2001-2003, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 février 2001

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement
et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et
de l'économie,

Abdoulaye BIO- TCHANE.-

Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative,

Ousmane BATOKO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 2
MFPTRA 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-